

Résolution sur l'alphabétisation de femmes adultes

Antananarivo (Madagascar) | 9-12 juillet 2016

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Antananarivo (Madagascar), du 9 au 12 juillet 2016, sur proposition du Réseau des femmes parlementaires,

ATTRISTÉ du fait qu'à travers le monde, on estime que les deux tiers des 781 millions d'adultes analphabètes sont des femmes principalement des femmes rurales ;

PRÉOCCUPÉ que les jeunes filles et femmes adultes qui peinent à lire, à écrire et à calculer sont plus vulnérables à la pauvreté, à l'exclusion sociale, au chômage, aux problèmes de santé, aux changements démographiques, aux déplacements et aux migrations liés notamment aux conflits armés, ainsi qu'aux effets des catastrophes naturelles ou induites par l'humanité ;

SALUANT l'adoption des objectifs de développement durable (ODD) par les Nations Unies, qui visent à prendre les mesures audacieuses et transformatives qui sont nécessaires de toute urgence pour mettre le monde sur une voie durable et résiliente, y inclut d'assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et de promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie (ODD4), ainsi que de parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles (ODD5) ;

CONSCIENT du fait que les objectifs de développement durable identifient la pauvreté sous toutes ses formes et dimensions, y compris l'extrême pauvreté, comme le plus grand défi mondial et une condition indispensable pour le développement durable ;

RECONNAISSANT que l'alphabétisation est un facteur clé dans l'élimination de la pauvreté, et que l'alphabétisation des femmes adultes a un effet multiplicateur positif dans de nombreux domaines, notamment l'autonomisation des femmes, la santé, la prospérité économique, l'environnement, l'égalité des sexes et de la dignité humaine ;

MET EN GARDE

les États et gouvernements membres de la Francophonie à respecter leurs obligations civiques, morales, et éthiques envers ces femmes défavorisées, et de s'engager à l'élimination de l'analphabétisme des femmes adultes ;

RECOMMANDE

aux États et gouvernements membres de la Francophonie à mettre en œuvre des stratégies nationales d'alphabétisation robustes, y compris un financement à long terme fiable et cohérent, le recrutement des enseignants, l'élaboration des curriculums ciblant les jeunes ainsi que les adultes, la mise à disposition des ressources et matériels pédagogiques appropriés, la collecte de données et la responsabilité publique ;

ENCOURAGE

les États et gouvernements membres de la Francophonie de tenir compte que l'alphabétisation des femmes tisse ses retombées positives dans tous les secteurs de la société, et devrait donc être accordé une priorité dans leurs politiques ;

APPELLE

aux États et gouvernements membres de la Francophonie de mener l'étude ouverte et concertée des méthodes éprouvées d'alphabétisation pédagogiques innovantes, telles que l'enseignement en langue maternelle, l'enseignement bilingue, l'apprentissage non formel, et l'apprentissage mobile, qui servent à favoriser des environnements dans lesquels les apprenantes adultes peuvent prospérer et se développer avec dignité.